

Aux directrices, directeurs, mandataires de coopératives, responsables de structures affiliées à l'OCCE 06, tous les enseignants.

## EDITO DU PRESIDENT

Chère collègue, cher collègue,

Le Conseil de coopérative vous a proposé pour exercer les fonctions de mandataire de la coopérative scolaire de l'école. L'établissement du CRF annuel (bilan de la gestion) et sa transmission à l'OCCE sont des obligations statutaires et réglementaires. **La délégation du mandataire sur le compte bancaire Assoconnect/Swan est liée au renouvellement de l'affiliation et à la production du bilan de l'année précédente.** Tout enseignant ou mandataire demeure responsable de sa gestion même en cas de mutation ou de cessation d'activité.

L'OCCE 06 a laissé aux équipes le choix de leur organisation (centralisée ou déconcentrée) et le choix de leur outil de gestion. Nous avons donc rédigé les consignes adaptées à chaque situation.

Vous pourrez autant que de besoin solliciter les services de l'OCCE au 04 03 80 99 52. Des permanences seront assurées en juillet pour recevoir les mandataires qui en manifesteront le besoin (solliciter rendez-vous)

Nous vous remercions de votre coopération et de votre engagement.

Le président de l'OCCE 06, Robert CHERBETDJIAN

## QUELLES OBLIGATIONS POUR LE MANDATAIRE ?

**Soin.** Les informations cumulées ont valeur juridique auprès des autorités de tutelle. Le CRF atteste de la conformité de votre gestion.

**Résultat 2024/2025 de gestion de la coopérative.** Ce résultat (recettes - dépenses) peut être négatif, la coopérative peut naturellement avoir recours à ses réserves (trésorerie disponible) pour honorer les dépenses liées à ses projets de l'année.

**Collégialité.** Le mandataire rendra compte de la gestion au nom du Conseil de coopérative. Chacun de ses membres doit avoir pu consulter le bilan CRF pour approbation.

**Commission de contrôle.** Le CRF transmis à l'OCCE doit porter la signature des membres de la commission locale de contrôle composée de deux à quatre personnes, dont un enseignant (hors mandataire) désigné par ses pairs, **ET un parent au moins élu** en conseil d'école, désigné par ses pairs.

**Contrôle OCCE.** Le Conseil d'administration, selon des critères qu'il définit, désigne pour sa part chaque année les coopératives dont la gestion fera l'objet d'un contrôle sur site par des responsables de l'association dûment mandatés.

**Continuité.** Le bilan de la gestion est communiqué aux membres du Conseil d'école lors de la première réunion de l'année scolaire qui suit l'exercice considéré (document simplifié fourni par l'OCCE 06 à [télécharger ici](#)).

**Compte bancaire OCCE (Assoconnect/Swan).** Le maintien de la délégation de signature sur le compte bancaire OCCE de la coopérative **est lié à la production du CRF de l'année scolaire écoulée et à la ré-affiliation de l'école pour 2025/2026.**

## QUELLES CONSIGNES POUR LA REALISATION DU CRF ?

Le CRF de la gestion 2024-2025 doit être communiqué à l'OCCE au plus tard le 17 octobre 2025.

### DEUX VERIFICATIONS NECESSAIRES QUEL QUE SOIT L'OUTIL COMPTABLE UTILISE :

1. Votre comptabilité 2024-2025 démarre bien à partir du solde indiqué dans le dernier relevé bancaire de l'année scolaire précédente (les comptes qui avaient été arrêtés au 31/08/2024).
2. Les dernières opérations et écritures non prises en compte dans les relevés bancaires au 31 août 2025 doivent être supprimées de la comptabilité 2024-2025 et reportées sur l'exercice suivant (2025-2026).

>>>> Vous trouverez des conseils et un guide pour réaliser votre Compte Rendu Financier de la Coop d'école adapté à votre situation, en suivant le lien : [Aide à la réalisation du CRF 24-25](#) <<<<<

## QUE TRANSMETTRE A L'OCCE AVANT LE 17 OCTOBRE 2025 ?

Liste des documents du bilan de la gestion de la coop à retourner à l'OCCE06	OUTIL COMPTA+	OUTIL PERSO	OUTIL ComptaWEB
Imprimer, remplir et signer, le <b>CRF</b> ou le <b>Compte de Fonctionnement Général</b>	Onglet « <b>Bilan et CRF école</b> » du tableur	Un seul document à télécharger ( <a href="#">cliquez ici</a> )	« <b>Compte de fonctionnement général</b> »
Imprimer, remplir et transmettre le <b>visa de la commission locale de contrôle (ou quitus)</b>	Inclus dans l'onglet « <b>Bilan et CRF école</b> »		Utiliser les documents ( <b>quitus</b> et <b>subventions</b> ) proposés par ComptaWeb
Déclarer dans l'annexe comptable les subventions versées directement à la coopérative par une collectivité ou un organisme extérieur. L'OCCE déclare pour sa part dans la comptabilité départementale les subventions que nous vous avons reversées.	Télécharger l'annexe en <a href="#">cliquant ici</a>		
Imprimer le relevé bancaire du 31 aout ou dernier reçu avant le 31 aout 2025	<b>Quel que soit l'outil</b>		

## QUELLES RECOMMANDATIONS ?

Pour pouvoir arrêter sereinement les comptes de la coop d'école au 31 août, nous conseillons vivement :

- De **cesser** toutes opérations bancaires ou de caisse en juillet.
- Si vous **pratiquez une gestion déconcentrée** au niveau des coops de classes ayant ainsi géré des «avances en régie», demandez à vos collègues de solder d'abord leur régie-coop puis de vous restituer leur bilan et éventuel solde à reverser à la coop centrale (avant la sortie des classes).

## ET SI LE MANDATAIRE PRINCIPAL QUITTE SES FONCTIONS ?

Une **fiche de situation financière** entre ce mandataire et celui qui prendra cette fonction permet de faire un point précis des disponibilités (banque, caisse, inventaire recettes ou charges engagées ou prévisibles. Pour obtenir ce document >>> suivre le lien [« fiche de situation financière »](#)

## PREPARATION DE LA RENTREE 2025

- Les démarches pour les **changements de mandataires pour l'année scolaire 2025/2026** pourront être effectuées à partir de la dernière semaine du mois d'août 2025. Vous recevrez les instructions détaillées dans un COOP'INFOS spécial.
- **L'affiliation 2025/2026** sera mise en ligne dès la rentrée, une procédure simplifiée sera mise en place.
- Les services de l'OCCE 06 seront fermés du 23 juillet au 25 août 2025, vous pourrez nous faire parvenir un mail à [ad06@occe.coop](mailto:ad06@occe.coop) en cas d'urgence.